

# ASSEMBLÉE NATIONALE

22 novembre 2022

---

RELATIF À L'ACCÉLÉRATION DE LA PRODUCTION D'ÉNERGIES RENOUVELABLES -  
(N° 443)

Adopté

## AMENDEMENT

N° CD1247

présenté par  
Mme Luquet, rapporteure

-----

### ARTICLE 11

Supprimer l'alinéa 8.

### EXPOSÉ SOMMAIRE

Nous proposons plusieurs modifications de l'article 11 pour en garantir une application opérationnelle et pour réaffirmer les ambitions énergétiques portées par le texte. En l'état, de nombreuses dispositions sont inapplicables et neutralisent l'efficacité du dispositif.

Les modalités de contrôle ou la forme juridique de la possibilité de mutualisation à l'échelle d'un site ne sont pas précisées, ce qui conduira inmanquablement à un détournement de l'obligation.